

Entrevue avec les responsables de la MDPH35.

Le 18 juin 2007 les représentants de la CHA (coordination handicap autonomie) ont été reçus par

- M. Le Menn, vice-président du CG en charge de la politique en faveur des personnes handicapées ;
- Mme Leguen, présidente de la CDA ;
- M. Duperron, directeur de la MDPH.

Les représentants de la CHA ont demandé :

Concernant les dysfonctionnements de la MDPH 35 :

- qu'un audit externe soit effectué pour comprendre la cause des dysfonctionnements actuels, et donc trouver des solutions :

- que la MDPH 35 s'inspire de l'organisation et procédures d'autres MDPH qui fonctionnent (ex dpt 38 et 37)
- que le formulaire de satisfaction élaboré par la CNSA soit mis à la disposition des usagers de la MDPH 35 ;

Concernant l'élaboration du plan de compensation :

- que le barème utilisé par l'équipe pluridisciplinaire pour les aménagements de logement soit communicable aux personnes handicapées, ce qui n'est toujours pas réalisé. Les PH se voient donc opposer un barème « non communicable ».
- que soient envoyés aux PH, en même temps que leur PPCH, les éléments permettant à la MDPH de motiver sa proposition : évaluation médicale, mode de calcul des aides humaines...

Concernant l'indemnisation des PH du fait des carences de la MDPH 35

Les retards, erreurs de la MDPH ouvrent droit, devant les juridictions administratives, à une indemnisation du fait des préjudices subis : préjudice financier, préjudice moral...

Les représentants de la CHA ont demandé à ce que la MDPH fasse une proposition d'indemnisation aux personnes concernées, ce qui montrerait la capacité de la MDPH à reconnaître ses erreurs et les préjudices causés.

A l'heure actuelle, aucune réponse na été apportée sur ces différents points.

-